

2009/5

Suite donnée à la résolution 63/232 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 2008, relative aux activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies : prorogation du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF

Le Conseil d'administration,

Rappelant sa décision 2008/14 tendant à prolonger de deux ans le plan stratégique à moyen terme actuel, jusqu'à la fin de 2011,

Rappelant la résolution 63/232 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 2008, remplaçant l'examen triennal par un examen quadriennal complet des activités opérationnelles, invitant les fonds et programmes à synchroniser leur cycle de planification stratégique avec l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, et décidant que le prochain examen complet aurait lieu en 2012,

1. *Décide* de prolonger à nouveau de deux ans le plan stratégique à moyen terme, jusqu'à la fin de 2013;

2. *Prie* l'UNICEF d'établir son prochain plan stratégique, commençant en 2014, en tenant compte des recommandations qui seront faites lors du prochain examen complet qui aura lieu en 2012 et lors de l'examen de fin de cycle du plan stratégique à moyen terme actuel.

*Première session ordinaire
6 février 2009*